

tivement à cette route que la plupart des autres. Quoi qu'il en soit, des travaux de cette envergure semblent bien peu de chose au regard de ce qui reste à faire dans notre pays.

Je suis enchanté de voir qu'on va travailler à la suppression des passages à niveau. Bon nombre d'entre nous avaient proposé des mesures de ce genre au cours de la crise et si seulement on avait fait quelque chose de vraiment sérieux alors,—il est vrai que nous ne savons pas si les travaux envisagés aujourd'hui sont vraiment importants,—on aurait pu épargner des centaines de vies humaines. Je tiens à dire, malgré tout, que notre parti appuiera volontiers toute initiative tendant à grossir appréciablement la caisse de suppression des passages à niveau.

Je n'ai pas l'intention de m'éterniser sur ces questions, mais je désire souligner qu'au cours de l'automne les syndicats ouvriers, les maires de municipalités et des travailleurs sociaux nous ont rappelé que nous étions de nouveau atteints par le chômage et qu'il fallait prendre des mesures qui permettent au Canada de faire ce qui, selon la déclaration du premier ministre, est du ressort du Gouvernement, c'est-à-dire offrir à chacun l'occasion d'accepter un emploi, même si l'emploi ne convient pas toujours à ses goûts, afin qu'il puisse gagner respectablement sa vie.

La caisse d'assurance-chômage est un palliatif, mais même ceux qui ont droit aux prestations provenant de ce fonds souhaiteraient ne pas avoir à les accepter. Leur répugne d'accepter ce genre de secours s'il est possible de faire autrement. Par conséquent, j'affirme que le Gouvernement aurait dû tenir compte des avertissements qui lui ont été donnés au cours de l'automne et qu'il aurait dû rappeler le Parlement pour étudier ce problème, qui est avant tout du ressort fédéral. L'état de choses actuel est dans une large mesure attribuable à l'inertie du Gouvernement fédéral.

Je suis donc d'avis que les honorables députés n'ont pas d'autre choix que de voter pour un amendement de défiance contre le Gouvernement. Il va sans dire, le présent amendement ne nous satisfait pas tout à fait parce qu'il dit beaucoup de choses que nous ne pouvons pas comprendre parfaitement, mais, à tout événement, nous en comprenons la plus grande partie et nous l'approuvons dans l'ensemble.

Cependant, je crois que nous devrions y insérer quelque chose qui lui donne plus de force et qui présente la situation de façon plus pratique à la Chambre et au pays.

Je vais donc proposer la modification de la proposition d'amendement. Je regrette que, ce faisant, il me faille y ajouter. Le Règlement ne me permet pas de procéder dans le

sens que je voulais et que j'ai proposé, et qui était de biffer la plus grande partie du texte pour le remplacer par du nouveau. On m'a dit que le Règlement nous interdit de procéder de la sorte. Il me faut donc ajouter d'autres mots. Je propose donc:

Que la proposition d'amendement soit modifiée par l'insertion, immédiatement après les mots "les conseillers de Votre Excellence", des mots suivants: "soient, de propos délibéré, revenus à la politique de l'initiative privée, libre et sans direction, qui a abouti à la crise économique et au chômage des années d'avant-guerre, et que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas entrepris la planification économique nécessaire pour faire face aux graves problèmes avec lesquels la population canadienne est actuellement aux prises, et"

Je me dispense de donner lecture du texte intégral, d'indiquer comment ma proposition s'y insère. Qu'il me suffise de donner lecture de la première phrase:

Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence...

Viennent ensuite les mots de ma proposition, puis:

...n'aient ni pris ni recommandé les mesures nécessaires...

Et ainsi de suite. Je n'en dis pas plus long là-dessus. D'autres questions, je le répète, viendront sur le tapis, qui présentent un vif intérêt et sur lesquelles nous exposerons nos vues. En attendant, je regrette vivement que le Parlement se soit réuni en janvier plutôt qu'en novembre. Je puis dire que je suis revenu d'outre-mer parce que je croyais que le Parlement se réunirait vers le 8 ou le 9 novembre. C'est pourquoi je suis revenu le 9 novembre. Je n'en suis pas affligé, puisque cela m'a permis, comme je l'ai déjà dit, d'assister aux réunions de l'ONU; celles-ci ayant été extrêmement intéressantes cette année, je me félicite donc d'avoir eu l'avantage d'y assister.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, on présume que je vais parler du sous-amendement. Si ce que Votre Honneur a dit au sujet de l'amendement qu'a proposé le chef intérimaire de l'opposition (M. Rowe) est vrai, je suppose qu'il est également vrai d'affirmer que le sous-amendement a grandement compliqué un amendement déjà fort compliqué. Il est sans doute très bien que le Règlement de la Chambre interdise la présentation d'un troisième amendement. Dans ce cas, je préfère étudier assez attentivement l'amendement et le sous-amendement, avant de m'engager à leur égard, car j'admets bien franchement que, sans une étude attentive, il me paraît difficile de savoir ce qu'ils comportent. Je n'en dirai donc pas davantage au sujet du sous-amendement ou de l'amendement; j'étudierai la question soigneusement et